

Avocats.be veut aider les jeunes et les femmes à mieux "vivre" leur métier

■ Le baromètre de l'Ordre révèle des inquiétudes, qu'il entend prendre à bras le corps.

Entretien Jean-Claude Matgen

Jean-Pierre Buyle est le président d'Avocats.be, l'ancien Ordre des barreaux francophones et germanophone. Nous lui avons demandé de commenter le baromètre qu'Avocats.be a consacré, avec l'appui méthodologique du Centre d'étude de l'opinion de l'Université de Liège, à la profession d'avocat, baromètre dont *La Libre* a révélé la teneur dans ses éditions du 17 juin.

M^r Buyle, quels sont les points positifs que vous retirez des résultats de ce large sondage ?

Primo, le taux de réponses a été de 19%, ce qui, d'après les sondeurs, est un résultat élevé. Il démontre l'intérêt que les avocats et les avocates portent à leur métier et aux conditions dans lesquelles ils l'exercent.

Secundo, une majorité d'entre eux sont fiers d'exercer cette profession. Tertio, ils demeurent très attachés à la défense des libertés et considèrent même comme un combat majeur le fait de défendre l'État de droit.


L'Ordre des barreaux a un rôle essentiel à jouer pour assurer l'intégrité et l'indépendance de ses membres, par exemple en gérant dans la probité les fonds publics alloués à l'aide juridique, en contrôlant les comptes tiers, en luttant contre le blanchiment de l'argent sale provenant des trafics et du terrorisme, en sanctionnant le harcèlement.

Quarto, les avocates et les avocats continuent à s'investir de façon importante dans l'aide juridique, le plus souvent par souci d'engagement. Et cet engagement ne porte plus seulement sur la veuve et l'orphelin mais aussi sur l'étranger, l'immigré et le détenu. Qui mieux qu'un avocat peut venir au secours des exclus et des populations les plus précaires ?

Quinto, le baromètre démontre que les avocats pèsent d'un certain poids dans l'économie du pays. Les 18 000 avocats belges permettent à plus de 6 000 employés de trouver du travail dans leurs cabinets, ils font travailler des indépendants et nouent des collaborations avec diverses professions. Ce n'est pas anodin et ce poids devrait être mieux pris en compte par les autorités.

Voilà pour les points positifs. Mais il y a des signaux inquiétants dans ce baromètre. Plus de la moitié des avocats de

Ceci n'est pas de la confraternité



MÊME CHEZ LES AVOCATS, LE HARCÈLEMENT EST TOUJOURS UN DÉLIT

0487 680 471
ecoute@avocats.be

Fonds de solidarité
des avocats francophones et germanophones

a.
AVOCATS, ET

@ch.
Centre des avocats
et de la notariat

AVOCATS.BE

Avocats.be lance une campagne, très imagée, contre le harcèlement des avocats.

moins de 35 ans envisage de quitter le métier dans les cinq ans...

Ce n'est pas un phénomène vraiment nouveau mais il nous préoccupe bien évidemment et nous prenons des mesures.

J'entends qu'à partir de 2020 tous les stagiaires de Bruxelles et de Wallonie voient leurs rémunérations revues à la hausse. Et nous menons aussi une campagne de lutte contre toute forme de harcèlement au travail.

Le harcèlement, parlons-en. Il existe aussi chez les avocats ?

Oui et nous avons pris le taureau par les cornes. L'un des enseignements principaux du baromètre, c'est que le nombre d'avocates est désormais plus élevé que le nombre d'avocats et que le phénomène de féminisation du métier va aller en s'accroissant.

Mais le fait est que les femmes sont souvent jeunes, qu'elles sont peu souvent associées, qu'elles sont peu présentes dans les instances ordinaires,

qu'elles sont surreprésentées dans le domaine de l'aide juridique, qu'elles sont plus nombreuses que leurs collègues à se plaindre de leur charge de travail.

Avocats.be veut que les contrats de stage et de collaboration prévoient des rémunérations égales entre hommes et femmes ; qu'à chaque place vacante dans une instance officielle, un conseil d'administration d'un barreau par exemple, on présente systématiquement un homme et une femme ; que le barreau de Bruxelles organise une assurance maternité.

Nous réfléchissons aussi à mettre sur pied un système empêchant que des réunions aient lieu aux heures les plus difficiles pour nos consœurs (celles des sorties d'école par exemple).

Enfin, pour en revenir au harcèlement, nous venons de lancer une campagne, notamment sur les réseaux sociaux, destinée à lutter contre le harcèlement sexuel et moral au travail.

Vous êtes aussi sensible au fait que parmi les matières les plus suivies par les cabinets d'avocats figurent le droit familial et les baux.

Oui, car cela démontre que la profession s'organise autour des familles et qu'il est extrêmement important qu'elles aient accès à la justice.

De ce point de vue, nous continuons à militer pour que le taux de TVA sur les honoraires soit ramené de 21% à 6%, de façon également à soulager les avocats, et notamment les familialistes, qui ont vu leur chiffre d'affaires diminuer après le passage de la TVA à 21%.

Nous encourageons aussi l'instauration d'une assurance protection juridique collective qui serait prise en charge par les employeurs et défendons le principe de l'acte d'avocat, qui donnerait une force exécutoire aux transactions conclues en dehors des tribunaux.

Les avocats interrogés s'inquiètent également du caractère de plus en plus complexe du métier.

C'est pour répondre à leurs inquiétudes qu'Avocats.be a mis sur pied des formations au numérique et aux nouvelles technologies destinées à les aider à coder, à comprendre les algorithmes, etc.

Nous assurons aussi une formation en gestion des cabinets, gestion du temps, de l'argent et du stress.

Et nous avons initié des séances d'outplacement destinées à aider celles et ceux qui ne se retrouveraient plus dans un travail d'avocat au barreau d'assurer une transition en douceur vers d'autres horizons professionnels. Une récente collaboration avec une ASBL de Woluwe-Saint-Pierre a donné d'excellents résultats.

"Avocats.be veut que les contrats de stage prévoient des rémunérations égales entre hommes et femmes."



M^r Buyle
Président d'Avocats.be